

# SEANCE DU 26 juin 2026

Convocation du 18 juin 2026

L'An Deux Mil vingt-six, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Pascal SEIGNOVERT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : SEIGNOVERT Pascal, DESBOS Jean-François, JOLLIVET Céline, LONGUEVILLE Hervé, ROSSIGNOL Gilles, GUIRONNET Jean-Charles, POULLENARD Isabelle, SEIGNOVERT CLOZEL Aurélie, REYNAUD Nelly, POLOSSE Gaëlle, BENASSY Marie-Pierre, TEICHMAN Manasses,

**ABSENTS** : CARLIER Sébastien, PAUTY GAGNAGE Céline, CHAPTOIS Jean-Philippe

**SECRETAIRE** : POULLENARD Isabelle

## ***Règlement cantine/garderie 2026-2027***

***38/2026***

Madame Céline JOLLIVET, adjointe aux affaires scolaires, expose le règlement de la cantine scolaire et de la garderie pour l'année 2026/2027.

Ce service a pour mission de servir des déjeuners aux enfants, d'assurer leur sécurité, de maintenir des règles de vie collective permettant une protection des biens particuliers et collectifs. Le service de cantine est assuré par des agents communaux relevant de l'autorité du Maire d'Etables.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le règlement de la cantine et garderie scolaire ci-joint.
- **APPROUVE** les augmentations tarifaires sur certains créneaux horaires

## ***Désignation d'u membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)***

***39/2026***

Pour traduire sur le plan budgétaire l'extension de compétences et la réduction ou l'élargissement de la Communauté d' Agglomération, il y a lieu de procéder à la création d' une Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Code Général des Impôts fixe les modalités de création de la CLECT. Elle est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d' au moins un représentant.

Vu l' article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n° 2026-299 du Conseil d' Agglomération de ARCHE Agglo du 20 mai 2026 fixant à 41 le nombre de membres à raison de 1 titulaire et 1 suppléant affecté par commune ;

Après en avoir délibéré à la majorité des voix, le Conseil municipal :

- **DESIGNE Mme Céline JOLLIVET** Représentante titulaire et **Madame Aurélie SEIGNOVERT CLOZEL** représentante suppléante affectée pour siéger à la Commission Locale d' Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d' Agglomération ARCHE Agglo.

## **Constitution de la commission d'appel d'offres**

**40/2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions relatives à la Commission d' Appel d' Offres ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la constitution de la Commission d' Appel d' Offres ;

Considérant que, conformément aux dispositions en vigueur, la Commission d' Appel d' Offres est présidée par le Maire ou son représentant et comprend 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après avoir procédé à l' élection des membres de la Commission d' Appel d' Offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Article 1** : Sont élus membres de la commission d'appel d'offres ci-après :

| DESIGNATION           | COMPOSITION                                                   | SUPPLEANTS                                                         |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <b>Appel d'offres</b> | Céline JOLLIVET,<br>Jean-François DESBOS<br>Hervé LONGUEVILLE | Isabelle POULLENARD<br>Jean-Charles GUIRONNET<br>Manasses TEICHMAN |

**Article 3** : Le Maire est président de droit de la Commission d' Appel d' Offres.

**Article 4** : La présente délibération prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication dans les conditions réglementaires.

## **Approbation des statuts du SIESP (Syndicat Intercommunal pour l'Equipe ment sportif du plateau d'ETABLES)**

**41/2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Equipe ment sportif du plateau d'ETABLES dénommé **SIESP**, tels que présentés aux membres de l'assemblée délibérante ;

**Considérant** qu'il convient d'approuver les statuts du SIESP afin de permettre son fonctionnement conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal à l'unanimité des voix,

## **DÉCIDE :**

- **D'approuver** les statuts du SIESP, tels qu'annexés à la présente délibération.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **De transmettre** la présente délibération aux autorités compétentes ainsi qu'au SIESP.

## **DIVERS**

### **► Commission bâtiments-travaux appartements Place de la Liberté**

La commission Bâtiments a décidé de procéder, pour les deux appartements situés place de la Liberté, au remplacement des volets côté place par des volets roulants.

Par ailleurs, le logement situé 1A, place de la Liberté, actuellement vacant, fera l'objet d'une rénovation complète comprenant notamment la salle de bains, les peintures, les sols ainsi que le système de chauffage.

### **► Le local orthophoniste**

Après réflexion, il est envisagé de réaménager ce bâtiment afin de le transformer en salle de sports. Des professionnels seront sollicités afin d'étudier la faisabilité et les différentes possibilités d'aménagement du projet.

### **► Commissions Arche Agglo**

- Comité stratégique Foncier : Pascal SEIGNOVERT
- Comité stratégique Eaux et Territoire : Pascal SEIGNOVERT
- Commission Économie et Agriculture : Pascal SEIGNOVERT
- Commission Plan local de gestion des déchets ménagers et assimilés : Jean-François DESBOS
- Commission Mobilités : Jean-Charles GUIRONNET
- Commission Culture : Aurélie SEIGNOVERT et Nelly REYNAUD
- Groupe de travail Social, thème parentalité, santé, handicap : Celine JOLLIVET
- Groupe de travail Eaux et Territoires, thème Sensibilisation : Jean-Philippe CHAPTOIS
- Groupe de travail Solarisation : Jean-Philippe CHAPTOIS

### **► Infiltrations d'eau au 265 rue du Château**

Le propriétaire du bien situé au 285 a signalé des infiltrations d'eau dans son bâtiment, qui seraient liées aux gouttières du bâtiment de l'école jouxtant sa propriété.

Une déclaration a été effectuée auprès des assurances de la commune. Une expertise sera prochainement diligentée afin de déterminer l'origine des infiltrations et les éventuelles responsabilités.

### **► Aire de loisirs - achat table de tennis de table**

Il a été décidé de procéder à l'achat et à l'installation d'une table de tennis de table en béton sur l'aire de loisirs.

► **Les bennes à encombrants**

Comme chaque année, des bennes à encombrants seront mises à disposition des habitants afin de faciliter l'évacuation des objets volumineux.

Elles seront installées les **21 et 22 juillet** sur le **parking de Sully**

**Conseil du vendredi 26 juin 2026**

|                     |  |
|---------------------|--|
| SEIGNOVERT Pascal   |  |
| POULLENARD Isabelle |  |